



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Siège social: Jan Olielagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n°:

60753077/008

- ☐ Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
☐ Jan Olielagerslaan 35, 1800 Vilvoorde
☐ Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
☐ Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

Tel: +32 9 244 77 11
Tel: +32 2 674 57 11
Tel: +32 3 221 86 11
Tel: +32 81 432 611

gent@vincotte.be
brussels@vincotte.be
antwerpen@vincotte.be
gembloux@vincotte.be



F 129510

Rési code: 1

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsible des travaux: Installation: Propriétaire / gestionnaire:
Nom, Prénom: BARDONI GI Labino
Adresse: Chemin de Musy 9 bp 7
CP + Commune: 6600 BASTOGNE

Bases de l'examen: Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

Art 270: mise en usage, modification, extension, mobile, temporaire
Art 271: périodique, contrôle
Art 276: renforcement, vente d'une unité d'habitation
Art 86, 87, 88
Unité d'habitation, Unité de travail domestique, Parties communes, Unité de travail

Données générales de l'installation électrique:

Données distributeur: EAN 541449060018513285, Compt. kWh n°: 33762079, Index jour: 000010, nuit: 000091
Données installation: Conçue pour UN: 230V, Courant nominal maximum (A): 20, 25, 32, 40, 50, 63, 80, 100
Description installation: Dispositif diff. gén.: 40 A / 3000 mA, Nombre de tableaux: 1, Nombre de circuits terminaux: 18
Appartement bp 7 (3ème étage)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:

Contacts dir., Contacts indir., Montage, Appareils, Matériel, I>/section, Schémas, Contrôle bol de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre: 2.0 Ohm, Isolement général: 400 M Ohm, Continuité de terre, Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général: était plombé, a été plombé, n'a pas été plombé, ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions Nouvelle installation: Néant
Infractions Installation existante: Néant
Remarques: Néant
Visa GRD ou mandatai

Conclusion(s):

- La nouvelle installation est conforme au RGIE.
L'installation existante est conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

Le 16 Février 2019

par le même organisme de contrôle (*)

Agent visiteur:

Nom: José TOUSSAINT Agent n°: 1118 Date: 26/02/2019

Pour le Directeur Général: Signature

Annexe(s): Schéma(s) de position, Schéma(s) unifilaire(s)



- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique...
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesurées adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.